



Une question sur le droit d'une mère dans un couple en concubinage

Par **joane**, le **04/04/2009** à **15:53**

bonjour, voila je suis en concubinage depuis 10 ans et j'ai une petite fille de 6 ans. Le problème est que mon mari et moi ont va se séparer. J'aimerais savoir s'il a le droit de partir avec ma fille hors département tout en sachant que je ne suis pas d'accord et ma fille non plus? A savoir qu'elle porte son nom.

Si jamais il a le droit est ce que je peux m'y opposer?

merci de me répondre.

Aurevoir

Par **Patricia**, le **04/04/2009** à **16:39**

Bonsoir,

Seul un Juge des Affaires Familiales déterminera le droit de garde, de visites, la pension alimentaire pour votre fille.

Vous êtes mariée ou en concubinage ? Vous dites "je suis en concubinage" et après "Le problème est que mon MARI"...

Pour l'état-civil et les démarches, ce n'est pas la même chose.